

EuropeAid

L'UE contribue à la remise de dettes de la Côte d'Ivoire

La Commission européenne a approuvé aujourd'hui le financement du programme d'appui au remboursement des arriérés auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) en faveur de la Côte d'Ivoire. Ce programme, d'un montant de 12,87 millions d'euros, permettra d'apurer la totalité des arriérés sur les prêts provenant des ressources Fonds Européen de Développement (FED) gérées par la BEI.

"La réduction du poids de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire est fondamentale pour l'assainissement des finances publiques et l'amélioration des équilibres macro-économiques du pays. Je me réjouis du fait que la Côte d'Ivoire soit devenue admissible à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés et que la Commission européenne puisse lui apporter son soutien", a déclaré à cette occasion le Chef de Délégation de la Commission européenne en Côte d'Ivoire, Michel Arrion.

Le programme contribuera en outre au réengagement des partenaires techniques et financiers dans le financement de l'économie en ligne avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Le montant des arriérés en Côte d'Ivoire est tel que, en procédant à l'apurement de ceux-ci, la Commission contribue à l'initiative PPTE à un taux supérieur au taux commun de réduction de la dette.

Cet appui est conditionné à une exécution budgétaire rigoureuse, ainsi qu'à la mise en œuvre de réformes structurelles dans les secteurs clés de l'économie convenues et menées en partenariat avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Le 30 mars 2009, suite à d'importantes réformes de gestion des finances publiques, la Côte d'Ivoire a été déclarée éligible à l'initiative PPTE renforcée par le FMI et l'Association Internationale de Développement de la Banque Mondiale.

L'apurement des arriérés BEI sur les prêts financés par les ressources FED, qui complète la liquidation déjà acquise des arriérés constitués sur les prêts octroyés par la BEI sur ses fonds propres, bouclera le processus de règlement des arriérés extérieurs de la Côte d'Ivoire vis-à-vis de la BEI.

M. Lucien Houédanou
Délégation de la Commission européenne en Côte d'Ivoire
Téléphone : (+225) 20 31 83 50
Email : lucien.Houedanou@ec.europa.eu
<http://www.delciv.ec.europa.eu/fr/index.htm>



**EUROPEAN
COMMISSION**